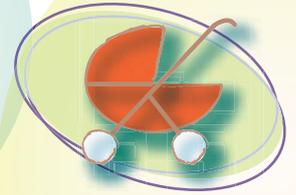


LA GAZETTE

DES POUSSÈTTES

DES POUSSÈTTES



JOURNAL DES ASSISTANTES MATERNELLES INDÉPENDANTES DE QUIMPER

Décembre 2009. / Mars 2010

Numéro 8



L'hiver est déjà là, le froid est peut-être arrivé alors au chaud pendant la sieste des enfants, un peu de lecture pour se détendre.

Des suggestions pour les fêtes avec des recettes sucrées à consommer sans modération... une idée bricolage à réaliser avec les enfants pour Noël.

Avec l'hiver les virus, LE VIRUS, font leur grand retour..., alors lisez attentivement l'info santé autour des médicaments.

Le « Zoom sur » apporte un éclairage sur le quartier de la Terre Noire où les assistantes maternelles et les enfants ont pu découvrir l'activité éveil au cirque.

Le thème des relations parents-assistantes maternelles se poursuit avec dans ce numéro l'accueil au quotidien ou « comment entretenir une relation saine et durable ».

Le comité de rédaction vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à toutes.

ÉDITO



ZOOM SUR ...

Pour cette rentrée de septembre l'équipe du Relais a proposé l'intervention de Fred de la Compagnie Balles à fond sur le secteur de la Terre Noire dans les locaux du centre les Abeilles.

14 assistantes maternelles et 27 enfants se sont mobi-

lisés avec enthousiasme autour de cette activité : grosses boules d'équilibre (jeux de déséquilibre), jeux de balles (manipulation), jeux de foulards, jeux de cache-cache ont été proposés durant les séances.



« Le cirque est un art, une tradition qui renouvelle en permanence l'intérêt du public, et en même temps, il garde un parfum de magie, de mystère, d'inaccessible. Il exerce une puissante fascination et des rêves qui peuvent devenir réalité... En associant nos passions, nos capacités éducatives, pédagogiques et techniques, nos ambitions et connaissances artistiques, nous proposons de faire découvrir à toute personne le désirant, ce monde qui semble parfois lointain et extérieur... » extrait du projet pédagogique de Balles à fond.

Balles à fond c'est aussi : 14 ans d'expérience, une école de cirque à Quimper, une école de cirque itinérante, des ateliers de perfectionnement, des représentations & spectacles...



COMPAGNIE BALLE A FOND

Ecole de cirque itinérante
17 rue de Kergestin
29000 Quimper
Tél. 02 98 10 29 83
ballesafond@wanadoo.fr
www.ballesafond.infini.fr



Pour la « pérennité » et « sérénité » de l'accueil de l'enfant, assistante maternelle et parents se doivent d'entretenir des relations « saines ».

Les premières rencontres et la période d'adaptation permettent de prendre le temps de dialoguer, d'échanger. L'assistante maternelle veillera à mettre à l'aise les parents, souvent angoissés à l'idée de la séparation. Tout au long de l'accueil, un des maîtres mots est **COMMUNICATION**. L'assistante maternelle doit s'autoriser à poser des questions sur ce que l'enfant vit chez lui. Les parents doivent pouvoir poser des questions et avoir des réponses sur le déroulement de la journée. L'enfant va ressentir cet échange mutuel autour de lui et n'en sera que plus rassuré : il saura que même si son assistante maternelle et son parent ne procèdent pas exactement de la même manière, ils dialoguent, communiquent. On se méprend souvent sur cette notion de continuité : du côté des adultes, assurer la continuité pour l'enfant ce n'est pas faire pareil mais être relié. Pour un tout-petit cela signifie échanger sur son quotidien avec l'objectif qu'il puisse ressentir un sentiment continu d'exister entre ce qu'il vit chez lui, avec ses parents et ce qu'il vit avec son assistante maternelle, chez elle. Pour l'enfant plus grand, cela signifie qu'il est possible de différencier ce qu'il fait chez lui et chez l'assistante maternelle, sans se mettre en rivalité. Le projet d'accueil est aussi un bon outil pour permettre de se poser, se centrer autour de l'enfant. Certaines professionnelles utilisent des petits cahiers où elles notent les temps forts de la journée, les repas, les siestes mais aussi des petites anecdotes : les parents y sont sensibles et cela peut contribuer à l'élaboration de la confiance mutuelle. **CONFIANCE**, autre maître mot de la relation à l'autre. Elle se mesure et se construit dans les réactions, les paroles, les gestes du quotidien, dans la réciprocité, dans l'engagement envers l'autre. Pour construire cette relation de

confiance chacun des partenaires devra à l'évidence respecter ses engagements contractuels.

D'autre part, le rôle de l'assistante maternelle, c'est aussi savoir **ECOUTER, RASSURER** le parent sur son enfant, sur ses capacités. Accompagner le parent dans son rôle de parent sans pour autant prendre sa place et être intrusif. Comment prendre en compte leur ambivalence qui les fait craindre d'être dépossédés de leur enfant, se sentir coupables de s'en séparer et dans le même temps, souhaiter qu'il s'adapte le mieux ? Comment respecter leur choix et donner des indications concrètes sur ce qui peut être aidant pour leur enfant ? Comment les aider à se sentir gratifiés et non concurrencés par les bons soins de l'assistante maternelle ? Toute la difficulté réside dans le positionnement professionnel : être à la bonne distance dans son travail. L'assistante maternelle va donc devoir **POSER UN CADRE PROFESSIONNEL**.

Le contrat doit être clair, les rubriques (congés, tarifs, majoration, déduction des heures d'absences...) détaillées afin d'éviter toute ambiguïté.

L'assistante maternelle doit trouver sa juste place : elle a une fonction maternelle auprès de l'enfant sans se substituer aux parents ; elle se doit de respecter leur mode éducatif, leurs origines culturelles (alimentations, rites...) et leurs croyances.

Le vouvoiement semble plus approprié entre les employeurs et le salarié, l'assistante maternelle n'est ni une amie, ni un membre de la famille même si une part d'affectivité s'introduit inévitablement dans la relation.

La discrétion de la professionnelle doit aussi être de rigueur, les parents doivent être rassurés sur le fait que l'assistante maternelle n'ira pas parler de leur enfant ou de ce qu'ils ont pu se confier avec d'autres parents ou collègues.

Il est encore plus important que la professionnelle pose des limites face à des parents « débordants ». Il convient de se faire suffisamment respecter, en tant que professionnel et aussi en tant que personne. L'assistante maternelle et les parents doivent être partenaires autour de l'enfant favorisant ainsi la communication et la transparence.

SOUPLESSE : la professionnelle peut et doit être souple tout en étant ferme sur le cadre d'accueil qui a été défini.

TÉMOIGNAGE DE SYLVIE, ASSISTANTE MATERNELLE

« Pour moi, il est impératif que les engagements, les choses dites au départ soient poursuivies et, respectées durant tout le contrat par les deux parties (...) on ne doit pas faire les choses comme ça nous arrangent nous, mais dans le sens de l'enfant et en respectant le mode éducatif des parents. Facile à dire, mais pas toujours facile à appliquer, pour cela une seule recette en parler, et mettre un maximum d'indication par écrit. Mais surtout **COMMUNIQUER**, transmettre, partager. (...) Après quinze ans d'expérience, nous avons plus de facilité à dire les choses, à mettre des mots sur un comportement, sur une façon de faire. Après avoir accueilli plusieurs dizaines d'enfants, rencontrer divers parents, et surtout diverses façons de voir et d'analyser les comportements, ça permet d'évoluer, car bien souvent lorsque l'on sait écouter, on apprend beaucoup. (...) Il est également important de faire confiance, les parents savent ce qui est important pour leurs enfants, il suffit de les accompagner dans leur rôle de parent, donner quelques astuces, mais en aucun cas notre façon de faire est la bonne et surtout l'unique solution. Il ne faut pas oublier que nous n'élevons pas nos enfants mais les enfants d'un autre couple, avec une autre histoire, un mode éducatif différent du notre. Peut-on être sûr que notre mode est le meilleur ? Moi je suis certaine que non, nous sommes tous différents. (...) La seule exigence que j'ai : c'est la sécurité, là je ne fais aucune exception (...). Nous devons apporter aux enfants une stabilité, un équilibre, une sécurité. Notre rôle est très important, nous « avons » entre nos mains l'avenir d'être merveilleux qui ne demandent que de s'épanouir et de découvrir le monde qui s'ouvre à eux ».

COMPTINE - JEU DE DOIGTS

Celui-ci a fait la pâte (pouce)

Celui-ci a mis la galette
à cuire (index)

Celui-ci l'a sortie du four (majeur)

Celui-ci l'a coupée (annulaire)

Et le petit l'a mangée
et... (auriculaire)

Qu'a-t-il trouvé ?

Chanson (petit garçon)

Dans son manteau rouge et blanc

Sur un traîneau porté par le vent

Il descendra par la cheminée

Petit garçon il est l'heure

D'aller te coucher

Tes yeux se voilent

Ecoute les étoiles

Refrain

Tout est calme, reposé

Entends-tu les clochettes tintinnabuler

Mais demain matin, petit garçon

Tu trouveras dans tes chaussons

Tous les jouets dont tu as rêvé

Petit garçon il est l'heure

D'aller te coucher

Si le contrat de travail est fixé dès sa signature, il peut également évoluer en fonction des besoins des parties et de l'enfant.

La proposition écrite d'avenant peut être faite soit par l'employeur, soit par le salarié et ce à tout moment (sans condition de forme particulière)

La personne à qui est proposée l'avenant a droit à un délai de réflexion « raisonnable ».

Soit elle accepte la proposition et l'avenant est rédigé et signé, ce qui modifie dès sa signature le contrat de travail pour l'avenir.

Ou elle refuse, il y a alors plusieurs solutions :

- soit le contrat est maintenu aux conditions en cours.
- soit si c'est l'employeur qui refuse la proposition, l'assistante maternelle démissionne en respectant la procédure normale et les délais habituels
- soit si c'est le salarié qui refuse la proposition, l'employeur exerce son droit de retrait en respectant la procédure normale et les délais habituels pour rompre le contrat. (le refus d'une modification d'un élément essentiel n'est pas une faute grave)

RAPPEL

A l'issue de la période d'essai, pour chacune des parties le préavis à respecter pour rupture de contrat est :

- 15 jours calendaires si moins de 1 an d'ancienneté
- 1 mois calendaire si plus d'un an d'ancienneté

IDÉE RECETTE POUR BOUT'CHOU

LA GALETTE DES ROIS



Ingrédients

2 disques de pâte feuilletée (pur beurre)

Pour la garniture

125 g de beurre

125 g de poudre d'amandes

1 cuillerée à soupe de compote de pommes

2 œufs + 1 jaune pour la dorure

1 ou plusieurs fèves (grosse taille)

Préparation : dans un saladier, mélangez le beurre ramolli et coupé en petits morceaux avec le sucre Ajoutez les œufs un par un • Incorporez la pâte d'amandes puis la compote • Déposez la garniture sur la pâte, y cacher la ou les fèves • Recouvrir avec le deuxième disque de pâte, bien souder les deux pâtes l'une à l'autre • Laissez reposer 30 minutes au frais • Préchauffez votre four à 220°C • Badigeonnez avec un jaune d'œuf et faire cuire 30 min • Dégustez.

SAPIN DE NOËL EN CHOCOLAT (sources Noël-Momes.net)

Ingrédients

150 grammes de sucre

4 œufs

125 grammes de chocolat noir

125 grammes de farine

20 centilitres de crème fraîche

du papier sulfurisé

sucre glace + vermicelle coloré

Temps de préparation 20 minutes

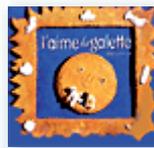
Temps de cuisson 20 minutes



Préparation : mélanger dans l'ordre le sucre, les œufs, le chocolat fondu, la farine et enfin la crème fraîche • Préchauffer votre four à 180 degrés et versez la pâte sur la plaque du four qui sera recouverte de papier sulfurisé.

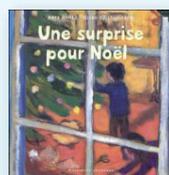
Laissez cuire 20 minutes environ • Quand c'est cuit et froid, découpez des triangles de différentes tailles et posez-les l'un par-dessus la tête-bêche en commençant par le plus grand pour finir par le plus petit • Saupoudrez de sucre glace, décorer avec du vermicelle coloré.

BIENVENUE AU PAYS MAGIQUE DES LIVRES



• **J' AIME LA GALETTE** de Martine Bourre

• **ROULE GALETTE** de Natha Caputo et Pierre Belvès, éditions Flammarion Père Castor



• **UNE SURPRISE POUR NOËL** de Kate Banks, édition Gallimard Jeunesse

VOTRE COIN LECTURE

ARTICLES DE MAGAZINE DISPONIBLE AU RELAIS

- *Les relations parents-assistant maternel* Métiers de la petite enfance n°148 mars 2009
- *La bonne distance dans le travail* Métiers de la petite enfance n°122 septembre 2006
- *La nounou, nos enfants et nous* ouvrage de Emmanuelle Favre-Ray Ety Buzyn, éditions Albin Michel
- *Assistantes maternelles – Parents Comment se comprendre ?* Actes de la journée d'études Brest 13 mai 2007 Les forums de l'ITES
- *Des premiers contacts aux premiers accueils* Claire Gruel TPMA

MOTS D'ENFANTS

- Zoé sortant de la douche et en s'essuyant dit « *maman tu peux me mettre le produit (démêlant) j' ai un mail dans les cheveux* ». Raconté par Magali maman de Zoé.
- Nathan et Sterenn jouent dans la salle, l'assistante maternelle demande à Nathan si Sterenn ne fait pas de bêtise... « *non, répond Nathan, elle joue au poker* » au lieu de dire à l'hélicoptère !
- Colette contemple le petit aquarium ; tout à coup elle se retourne et demande : « *mais Betty elle est ou ta baleine ?* »



INFOS SANTÉ



RAPPELS ET CAS D'ÉVICTION

LES MÉDICAMENTS

Pour toute prise de médicaments, une ordonnance est obligatoire. Un duplicata doit être remis à l'assistante maternelle. Au début de la mise en route de tout traitement, les parents doivent prendre un temps avec l'assistante maternelle pour lui expliquer les modalités de la prise des médicaments et la durée du traitement. L'administration d'un médicament reste sous la responsabilité des parents.

LES PARENTS DOIVENT NOTER SUR LES BOITES DE MÉDICAMENTS : le nom de l'enfant, la posologie (= les doses, le nombre de doses par jour), éventuellement la date d'ouverture d'un flacon, le mode de conservation éventuel (réfrigérateur, à température ambiante, ...). L'assistante maternelle peut refuser de le donner. Le ou les médicaments doivent être stockés hors de la portée des enfants.

LE CARNET DE SANTÉ

Le carnet de santé est un document confidentiel. Les parents ne sont pas obligés de le donner. Il pourra - si les parents le souhaitent - être délivré à l'assistante maternelle dans une enveloppe fermée.

LA VACCINATION PAR LE BCG

N'est plus obligatoire suite au décret du 17 juillet 2007. C'est au médecin traitant qu'appartient la décision de vacciner ou non un enfant contre la tuberculose s'il le juge nécessaire.

LES CAS D'ÉVICTIONS

Ces maladies sont diagnostiquées par le médecin et font l'objet d'une éviction. Elles sont rares : scarlatine, impétigo, hépatite A, coqueluche, rougeole et oreillons. Le médecin décide de la durée de l'éviction et de la date à laquelle l'enfant pourra être à nouveau accueilli chez l'assistante maternelle.

Il donnera aux parents un certificat médical de retour chez l'assistante maternelle qui aura la possibilité d'en prendre connaissance (duplicata ou original).

CALENDRIER

SUR TOUTE LA VILLE

Festival Théâtre à Tout Age du 24 novembre au 20 décembre

SUR LES DIFFÉRENTS QUARTIERS DE LA VILLE

KERFEUNTEUN (MPT)

Puces de Noël le 12 et 13 décembre au Pavillon

MOULIN VERT (MAISON DE QUARTIER)

- 9 janvier : brûlage des sapins avec vin et chocolat chaud offerts
- Tout le mois de janvier : distribution gratuite des sablés du Nouvel An dans le quartier

CENTRE-VILLE

- *La bonne nutrition infantile*
Samedi 16 janvier à 16h aux Halles, spectacle « *A table* » pour les 2ans^{1/2} - 6 ans, gratuit

PENHARS/KERMOYSAN (MPT)

- Intervention d'un conteur le mercredi 16 décembre (10h30) à la médiathèque de Penhars (sur inscription)
- *La bonne nutrition infantile*
Vendredi 15 janvier à 18h à la MPT, spectacle « *A table* » pour les 2ans^{1/2} - 6 ans, gratuit

TERRE NOIRE

- Mercredi 9 décembre à 15 heures fête de Noël parents enfants du quartier
- Conte musical *La sorcière Marie Covert* par la compagnie Kikiprod théâtre, suivi d'un goûter, gratuit, sur inscription au centre des Abeilles
- Samedi 30 janvier : bourse puériculture, entrée libre, emplacements réservés aux familles de Terre Noire / Prat ar Rouz

INFOS DIVERSES

Pour « couper court » aux diverses rumeurs :

Les animatrices du RAM transmettent la liste des disponibilités sous réserve que les assistantes maternelles aient communiqué leurs places vacantes.

La liste est organisée par quartiers mais est transmise dans son intégralité aux parents qui la demandent.



INFO RÉACTIONS

Si vous souhaitez :

- réagir par rapport à ce numéro, faire des remarques
- qu'un thème particulier soit abordé dans les prochains numéros
- nous faire partager vos idées d'articles, recettes, livres...
- poser des questions
- participer au comité de rédaction

- passer une petite annonce (vendre ou acheter : jeux, matériel de puériculture)

N'hésitez pas à prendre contact avec le RAM :

- par courrier Pôle Enfance 9 rue du Maine
- par téléphone au 02 98 98 86 51
- ou par courriel à l'adresse suivante relais-assistantes-maternelles@mairie-quimper.fr

Dans le prochain numéro à paraître

- Dossier : relations conflictuelles avec les parents employeurs
- Zoom « Sonnez les mots »
- Info pratique : la loi de modernisation du marché du travail

COMITÉ DE RÉDACTION

Les animatrices du relais
E. Touzeau, C. Gaydu,
S. Méchin-Riou

Les assistantes maternelles
P. Guenver, M-M. Le Bigot,
B. L'Her, G. Philippe, S.
Gouadon, L. Youinou

Nombre d'exemplaires : 400
Conception : service
imprimerie, ville de Quimper
Crédits photos : RAM
(avec autorisation des parents)
Dépôt légal décembre 2009
ISSN : 1960 - 2057

